

# Collège de France

Migrations et sociétés

# Migrations et sociétés

Leçon inaugurale prononcée le jeudi 5 avril 2018

#### François Héran

#### Texte intégral

- Monsieur l'Administrateur, Chères et chers collègues,
  - Mesdames et Messieurs,
- En décidant, en mars 2017, de créer une chaire Migrations et sociétés, l'Assemblée des professeurs du Collège de France a accompli un geste fort. Vous n'avez pas seulement accueilli dans ces murs l'étude scientifique des migrations, vous avez intégré le fait que les migrations, au-delà des épisodes spectaculaires qui polarisent l'attention et soulèvent les passions, sont une composante ordinaire de la dynamique des sociétés.

- J'ouvrirai cette leçon par l'évocation cursive de quatre professeurs du Collège de France qui ont frayé des voies en démographie sociale et, pour certains, dans l'approche des migrations ; en remontant le temps : Alfred Sauvy, Louis Chevalier, Robert Montagne, Maurice Halbwachs.
- Alfred Sauvy est le premier démographe à avoir enseigné 4 dans ces murs. Nommé en 1945 à la tête de l'Institut national d'études démographiques, l'Ined – que j'ai eu moi-même le privilège de diriger pendant dix ans -, il occupa au Collège de France une chaire de démographie sociale<sup>1</sup>. En 1983, il avait invité les jeunes recrues de l'Ined à son 85e anniversaire et j'ai retenu une phrase de son allocution : « Les travailleurs immigrés cotisent pour ma retraite. » L'une de ses cibles favorites était la vision de l'emploi en quantité fixe qu'il aurait suffi de partager pour faire reculer le chômage. Jean Tirole a raison de souligner qu'une variante de cette croyance est l'idée selon laquelle les immigrés « prennent » le travail des Français². Sauvy avait une vision utilitariste des flux migratoires ; il rêvait, si l'on peut dire, d'une politique démographique des migrations, dont il a livré plusieurs versions – non pas dans ses cours au Collège de France, mais dans diverses publications, que j'examinerai le moment venu en toute liberté.
- Alfred Sauvy avait été introduit au Collège de France par 5 Louis Chevalier, auteur d'un livre hors normes, Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, éreinté par Fernand Braudel pour avoir privilégié des sources telles que les romansfeuilletons, les faits divers, les rapports de police<sup>3</sup>. Or, c'est ainsi que Chevalier – tout conservateur qu'il fut – réussit à camper la grande peur des bien-pensants face à l'invasion des « barbares » et des « nomades » surgis de contrées aussi lointaines que la Bretagne, l'Auvergne, la Savoie prolétaires inassimilables, prompts au crime, visiblement d'une espèce différente, mais que Paris absorbera dans les replis de ses quartiers. On ne peut lire ces pages sans songer à la panique qui étreint de nos jours les libellistes s'inquiétant de l'étrangeté des migrants et rêvant d'une société homogène<sup>4</sup>.

Disciple d'Hubert Lyautey et fondateur d'un institut de formation des cadres en terre musulmane, Robert Montagne fut élu en 1948 sur une chaire d'histoire coloniale<sup>5</sup>. Il lança des enquêtes sur les migrations qui remontaient du sud du Maroc vers les ports, avant d'être happées en France par l'Union des industries métallurgiques et minières<sup>6</sup>. Dans un chapitre offert à Lucien Febvre, il livre une fine description des filières d'entraide et de survie tissées par les travailleurs kabyles et presse les employeurs de prendre en compte la dimension familiale de leur parcours<sup>7</sup>. Ses travaux nous rappellent les origines coloniales d'une large part des migrations. Si les populations du Maghreb sont si nombreuses à venir chez nous, c'est d'abord que nous nous sommes « invités » chez elles, et de la plus rude des manières.

6

8

Grande figure, enfin, que celle de Maurice Halbwachs, élu à la chaire de Psychologie collective en mai 1944 et mort en déportation un an plus tard sans avoir pu prononcer sa leçon inaugurale. Passionné par la « morphologie sociale », il avait suivi les efforts d'Alfred Lotka pour mathématiser la démographie, mais se méfiait d'une « science pure » des populations qui se faisait fort d'expliquer le démographique par le démographique. À ses yeux, les faits de population étaient inséparables des faits sociaux, et les migrations étaient liées aux représentations collectives qui font les États – ce en quoi Halbwachs fut un précurseur dont nous pouvons toujours nous réclamer<sup>8</sup>.

Mais ce n'est pas le souvenir de ces pionniers qui a conduit votre assemblée à me confier une chaire Migrations et sociétés. Vous avez d'abord réagi à la crise européenne des réfugiés d'Orient qui tentaient, au péril de leur vie, de gagner l'Europe. Alors que la France rechignait à se mobiliser, vous vous êtes associés à l'École des hautes études en sciences sociales et au secrétariat d'État à la Recherche pour mettre sur pied le Programme national d'accueil d'urgence des scientifiques en exil, PAUSE. Puis vous avez souhaité agir sur un autre registre en organisant un colloque sur l'exil<sup>9</sup>, avant de créer une chaire qui replace l'actualité dans la dynamique démographique et sociale. Car vous l'avez compris : si les

déferlantes nous fascinent, nous devons saisir d'abord les lames de fond, capter la pulsation ordinaire de l'océan.

Pour remplir cette mission, vous avez fait appel à mes lumières. Je mesure l'honneur que vous me faites et j'admire l'audace de votre pari. Que l'Assemblée des professeurs reçoive l'expression de ma gratitude pour le surcroît de jeunesse et de travail qui m'est ainsi accordé - avec une mention spéciale pour mon mystagogue, Pierre Rosanvallon. Permettez-moi aussi de voir dans votre décision un hommage aux deux institutions auxquelles j'ai longtemps lié mon sort : l'Ined, fer de lance de la recherche en démographie, à qui j'ai beaucoup donné; et l'Insee<sup>10</sup>, vaisseau amiral de la statistique publique, qui m'a beaucoup appris. J'ai une dette envers Henri Leridon, que vous avez élu à la chaire de Développement durable pour l'année 2009-2010 : trente ans plus tôt, il m'avait accueilli à l'Ined dans son département de recherche, école de rigueur, havre de liberté. Je sais gré à l'unité Migrations internationales et minorités de l'Ined de m'avoir hébergé ces dernières années et, surtout, d'avoir mené contre vents et marées les enquêtes Trajectoires et origines (TeO) et Migrations entre l'Afrique et l'Europe (Mafe). Je salue enfin la belle équipe qui m'entoure à la tête de l'Institut des migrations, ce projet porté par sept établissements, hébergé par le Collège de France en attendant l'ouverture du campus Condorcet au nord de Paris et dont le premier appel à affiliations a reçu plus de deux cent quarante candidatures. Comment ne pas être touché par la présence ce soir de tant de collègues, d'amis et de proches?

<del>-X</del>

11

9

10

L'immigration est un sujet ultra-sensible qui suscite d'âpres débats. Il est difficile d'en traiter sereinement car notre vision du phénomène est en proie à de multiples contradictions ou tensions. C'est en évoquant tour à tour quatre d'entre elles que je tracerai les orientations de ma chaire.

## Première tension : la migration, une présence forte quoique minoritaire

12

La migration internationale affecte en profondeur les sociétés d'origine et les sociétés de destination. « Immigrés », « migrants » ? Je n'ignore pas les réserves, voire l'hostilité, que suscite cette terminologie, et d'abord chez les intéressés. Mon premier cours fera brièvement l'histoire critique du vocabulaire de la migration, pris entre trois usages: administratif, savant et populaire. Qu'on me permette pour l'instant de retenir la définition recommandée (et solidement argumentée) par la division de la Population des Nations unies<sup>11</sup>. Les immigrés qu'un pays enregistre à un moment donné (immigrants en anglais) sont les personnes « nées étrangères à l'étranger », qui ont franchi la frontière dans l'intention de s'installer dans le pays-hôte pour une durée d'au moins un an, indépendamment de leur accès ultérieur à la nationalité dudit pays. Cette définition réunit donc les foreigners et les foreign-born. Contrairement à une croyance tenace, la naturalisation n'efface pas la qualité d'immigré. Plus de 40 % des immigrés en France ont acquis la nationalité française mais, une fois naturalisés, ils continuent de compter pour le démographe.

Que pèse cette « première génération » dans la population de la France ? Si l'on extrapole pour 2018 la tendance récente, environ 10-11 %, soit plus de 7 millions de personnes. La « seconde génération », quant à elle, n'est pas immigrée. Elle comprend les descendants nés sur place d'un ou de deux parents immigrés, soit 12 à 13 % de la population dans le cas de la France de métropole et d'outre-mer, ce qui représente plus de 8 millions de personnes<sup>12</sup>.

Près d'un quart de la population liée à l'immigration sur une ou deux générations, c'est beaucoup. C'est deux fois plus que dans la France des années 1930, en proie à la Grande Crise et à la xénophobie. On retrouve cet ordre de grandeur dans les pays de vieille immigration : environ 23 % en Allemagne (mais davantage dans les Länder de l'Ouest), 22 % aux Pays-Bas, 26 % aux États-Unis<sup>13</sup> – toujours en additionnant première et seconde générations.

Tirés des recensements ou des registres de population, ces chiffres dénombrent des résidents à un instant t (le migrant stock dans le langage des démographes de l'ONU). L'autre approche mesure le flux annuel des nouveaux entrants et

nous livre une information de taille : l'Europe est un grand continent d'immigration. En 2015, l'Union européenne a accueilli en proportion plus de migrants que les États-Unis : 2,4 millions pour 509 millions d'habitants, contre 1,1 pour 320, soit un taux d'immigration de 4,7 ‰ contre 3,4 ‰. C'est un démenti au préjugé selon lequel certains pays seraient par nature des terres d'immigration, tandis que l'Europe le serait le temps d'une crise ou d'une guerre, à son corps défendant. Aux États-Unis, au Canada ou en Australie, la conquête pionnière eût tôt fait de céder la place au repli « nativiste », la seconde génération cherchant à verrouiller le portillon franchi par la première. Ayant acquis une mentalité d'insider, elle fit barrage aux nouveaux outsiders, jugés trop latins, trop orientaux, trop juifs. En 1882, déjà, la peur du « péril jaune » avait conduit le Congrès à restreindre l'immigration chinoise, avant de la bannir totalement en 1888<sup>14</sup>.

Les nativistes américains finiront par imposer le régime 16 discriminatoire des quotas de 1923 à 1964. Il consistait à ramener l'éventail des origines nationales des nouveaux entrants à celui qui prévalait deux recensements plus tôt, l'immigration quand était surtout anglophone germanophone. Les quotas filtraient si bien les entrées que, dans la dernière décennie de leur application, la France recevait en proportion plus d'immigrants que les États-Unis. Si le Congrès mit fin aux quotas peu après l'assassinat de John Kennedy, ce n'est pas en suivant la pente naturelle d'une « nation d'immigrants », c'est sous la poussée du mouvement des droits civiques. Dissipons le mythe : aucun pays au monde n'est par nature ouvert ou fermé à la migration.

La France est un pays d'immigration depuis le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, contrairement à ses voisins. Épuisée par les guerres de la Révolution et de l'Empire, malthusienne avant l'heure<sup>15</sup>, elle enregistrait à peine plus de naissances que de décès et manquait de bras pour développer les mines, la sidérurgie, le chemin de fer, les ports, les manufactures, l'agriculture vivrière<sup>16</sup>. Elle ne s'est pas contentée pour cela de recourir aux voisins belges et italiens. Dans l'entre-deuxguerres, les Charbonnages de France ont puisé sans

17

ménagement dans la main-d'œuvre polonaise. Ont suivi les Algériens, les Espagnols, les Portugais, les Marocains... Le boom des naissances de 1946 à 1974 n'a pas suffi : la France est restée dans l'après-guerre un pays d'immigration, tant elle avait besoin de « travailleurs de force » pour assurer les tâches ingrates de la reconstruction et de la croissance.

Les origines des immigrés se sont récemment diversifiées dans toute l'Union européenne, avec l'apport de l'Europe centrale, de l'Asie, de l'Amérique latine, de l'Afrique subsaharienne. En France, toutefois, le tarissement des flux espagnols et portugais a contribué à relever fortement la part du Maghreb et du reste de l'Afrique dans la population immigrée : elle est passée de 20 % en 1975 à 43 % en 2013, un phénomène perçu de tous.

18

19

20

Migration de **«** peuplement migration **>>** 011 « remplacement » ? Dans notre pays, les immigrés qui s'installent dans la durée (entre la moitié et les deux tiers) ne remplacent pas la population existante, ils s'y ajoutent, tout comme leurs enfants. Et, peu à peu, ils s'y mêlent. La économique recherche abondamment ľa montré<sup>17</sup>. l'immigration a pour principal effet d'apporter du monde, de dilater notre économie. Ses effets nets sur le budget de l'État et la protection sociale restent neutres ou marginaux, car les migrants sont aussi des producteurs, des cotisants, des consommateurs de produits taxés. Elle permet aussi à nombre de natifs d'échapper aux emplois les moins prisés (nettoyage, construction, travail agricole, sécurité, soins aux personnes) et, ce faisant, de grimper dans l'échelle sociale.

La part prise par les deux générations dans l'ensemble de la population est désormais telle que bien des questions reposant sur la distinction entre *eux* et *nous* deviennent absurdes. Autant il y a du sens à évaluer les dépenses de l'État ou des collectivités pour accueillir et former les nouveaux entrants, autant il est vain de vouloir chiffrer ce que l'immigration *nous* rapporte ou *nous* coûte sur plusieurs générations, comme certains ont prétendu le faire en inventant des clés de répartition budgétaires selon les origines. Quel sens y aurait-il à calculer le coût net d'un quart de la population pour les trois quarts restants ? C'est un peu comme si une fratrie de quatre personnes, dont une adoptée

à l'étranger, voulait chiffrer ce que cette dernière coûte aux trois autres.

Toujours sur le thème d'une présence minoritaire mais forte, 21 je souligne de longue date un paradoxe souvent mal compris : les migrants peuvent contribuer fortement au peuplement d'un pays sans y apporter pour autant des flux massifs. Alors que l'Allemagne a enregistré des pics d'immigration record dans les années 1990, et l'Espagne et l'Italie dans les années 2000, le profil migratoire de la France reste relativement modéré et stable depuis le milieu des années 1970 : le nombre de nouveaux migrants non européens admis au séjour chaque année a oscillé autour de 190 000 entre 2005 et 2014, avec une progression due pour l'essentiel aux étudiants internationaux. Il a fallu la « crise » de 2015-2017 pour que le chiffre grimpe à 262 000 en 2017. En proportion, cet afflux annuel représente un surcroît de population de 0,3 %, passé récemment à 0,4 % (les démographes ont coutume de dire 3 ‰ et 4 ‰ pour éviter de travailler avec des décimales).

Comme le rappelle l'OCDE, les flux migratoires n'ont rien de massif en France ; c'est leur accumulation au fil du temps qui finit par produire un changement massif. J'ai résumé naguère la dynamique migratoire du pays par une formule : « non pas une *intrusion massive* mais une *infusion durable*<sup>18</sup> ». Si l'infusion se prolonge sur des décennies, a fortiori depuis le xix<sup>e</sup> siècle, et même si un tiers au moins des immigrés repartent, elle finit par modifier les origines de la population, tout en favorisant un brassage progressif au fil des générations.

À dresser de tels constats, on s'expose à des réactions incrédules qui tournent vite au réquisitoire. Que de fois n'at-on pas accusé les démographes « officiels » de minimiser sciemment l'immigration, de cultiver l'omertà des chiffres, de torturer les données au gré de leurs pulsions idéologiques ou, pire encore, de les forger à la manière d'un Lyssenko<sup>19</sup>.

On trouve une variante de ces réactions dans un essai récent de la collection « Le Débat<sup>20</sup> ». À en croire l'auteur, le calcul d'un taux d'immigration non européenne de 0,3 % serait illégitime car il rapproche un flux d'un stock, ce qui ramènerait l'immigration à un phénomène ponctuel et

occulterait le fait qu'une fois installés, les immigrés ont encore des enfants. Et d'assortir ce verdict d'une condamnation morale : les démographes effectuant de tels calculs usent d'un procédé « doublement malhonnête » ; ils font preuve de « complaisance » envers l'immigration.

25

26

27

La charge est rude mais elle rate sa cible. Car les indicateurs de base de la démographie ont justement pour principe de rapporter un flux à un stock. On ne calcule pas autrement les taux de natalité, de fécondité, de nuptialité ou de mortalité. Si vous rapportez le nombre des naissances de l'année à la population en milieu d'année, vous divisez un flux par un stock et vous obtenez... un taux de natalité. À vous de constater ensuite s'il évolue d'une année à l'autre. On ne saurait inclure les naissances de la génération suivante dans ce calcul : elles relèvent d'une autre statistique. On serait fautif si l'on prenait un flux pour un stock, mais rapporter l'un à l'autre n'a rien de malhonnête : c'est le *b.a ba* du calcul démographique. C'est ainsi, du reste, que procèdent les instituts de statistique ou de démographie du monde entier.

Je me pencherai le moment venu sur ces leçons de démographie prodiguées par des amateurs plus passionnés qu'éclairés. Elles finissent toujours par glisser de l'argument technique au procès d'intention. Il ne leur vient pas à l'idée qu'on puisse chercher à prendre la mesure objective des migrations dans les règles de l'art, suivant des normes internationales, sans être guidé par quelque intérêt caché.

À ce genre de suspicion, que peut-on opposer ? Cette profession de foi toute simple : nous n'avons pas à être pour ou contre l'immigration, pas plus qu'à nous prononcer pour ou contre le vieillissement, pour ou contre l'accélération des échanges. Qu'on le veuille ou non, nous devons faire avec l'immigration, tant elle est ancrée dans nos sociétés. De là le titre de l'ouvrage que j'ai publié à La Découverte : Avec l'immigration<sup>21</sup>. Cette neutralité engagée ne concerne pas uniquement les chercheurs. Le débat sur l'immigration gagnera en maturité si nous refusons la logique binaire du « pour ou contre », de la « bien-pensance » versus le « politiquement incorrect », de l'angélisme face au principe de réalité, et autres tenailles rhétoriques qui tuent le débat au lieu de l'animer.

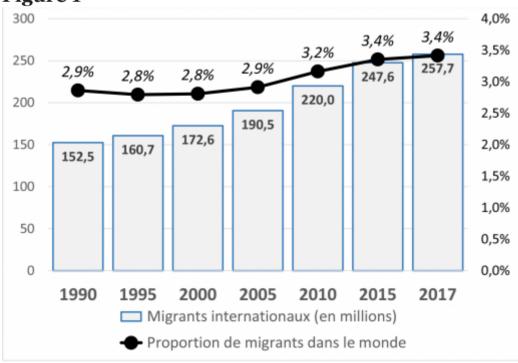
29

Nous ne cherchons pas à minimiser les chiffres d'un côté pour les grossir de l'autre! Pas plus qu'on ne nie la poussée d'un arbre en suivant d'une saison à l'autre ses cernes de croissance, il n'est question de nier l'effet cumulatif de flux modérés au fil des décennies. Mais, reconnaissons-le, un mécanisme d'accrétion produisant ses effets à terme a de quoi déconcerter le profane et requiert de la pédagogie.

# Deuxième tension : la migration, un mécanisme spontané... qui ne va pas de soi

On s'attendrait à voir les flux de migrants s'écouler des contrées pauvres vers les contrées riches, suivre les lignes de plus grande pente des espaces surpeuplés aux espaces souspeuplés. Mais si la mécanique des fluides détenait la clef des migrations, ne devrait-elle pas emporter la majorité de la population mondiale ? Or il n'en est rien. Ayant compilé les recensements de par le monde, l'ONU arrive à ce résultat surprenant : sur les 7,550 milliards d'habitants de la planète, 258 millions environ vivent à l'étranger, soit 3,4 % seulement de la population mondiale (fig. 1). On peut majorer ce chiffre à 4 % pour tenir compte de la migration non déclarée, à 5 % si l'on considère les anciens migrants revenus dans leur pays.





Nombre et proportion de migrants internationaux recensés de par le monde depuis 1990, selon les Nations unies.

Ce n'est qu'un ordre de grandeur mais il est parlant : 95 % de la population mondiale n'a jamais migré à l'étranger. Si la migration est un mécanisme spontané, il ne va pas de soi, comme si la nécessité seule poussait à s'arracher du sol natal. On songe au *Voyage* de Baudelaire :

> Faut-il partir ? rester ? Si tu peux rester, reste ; Pars, s'il le faut.

- Pour éclairer ce mécanisme, je propose de revenir au traité fondateur d'Adam Smith, *La Richesse des nations*, qui nous fait assister à la naissance d'une première théorie des migrations. La lecture des classiques a ceci de précieux qu'elle nous ramène au temps où les questions étaient sobrement posées.
- Dans les îles Britanniques, déplore Smith, les marchandises circulent davantage que les personnes : « C'est une vérité d'expérience que l'homme est, de tous les bagages, le plus difficile à déplacer<sup>22</sup>. » La faute à la *Poor Law*, qui interdisait aux pauvres d'offrir leur travail à l'extérieur. Chaque paroisse avait ses pauvres et devait les garder, en leur accordant une maigre assistance. De là des pénuries artificielles de maind'œuvre, des trappes à pauvreté. Smith plaidait pour qu'on laissât les travailleurs prospecter librement le marché du travail. Ils pourraient ainsi rééquilibrer les salaires entre contrées pauvres et contrées riches. À ses yeux, en somme, la meilleure politique migratoire était de ne pas en avoir<sup>23</sup>.
- Smith ne privilégie ni l'origine ni la destination mais l'écart qui les sépare<sup>24</sup>. Le seul « appel d'air » qui vaille est la différence des espérances de gains entre les deux pôles de la migration. Nombre de chercheurs calculeront une différence nette<sup>25</sup>. Car il faut défalquer les coûts induits par de multiples facteurs : distance, transport, prise d'information sur l'emploi et le logement, insuffisance de la formation, méconnaissance de la langue, etc., sans oublier les barrières à l'entrée. Mais, pour peu que le gain net soit positif, la migration devient intéressante.
  - Les géographes et les économistes de Ravenstein à Sjaastad en passant par Zipf, Stewart, Tinbergen –

34

commenceront par élaborer des modèles gravitaires de la migration<sup>26</sup>. Comme dans la loi d'attraction universelle, ils assimilent les villes ou les pays à des corps de masse inégale qui s'arrachent mutuellement de la matière. Le nombre de migrants déplacés est proportionnel au produit des populations en présence et inversement proportionnel à leur distance. Par la suite, ces modèles seront absorbés dans des régressions inspirées par la théorie du capital humain.

35

36

37

Comment interpréter la dimension démographique de ces modèles ? La taille des populations devient une mesure des opportunités d'emploi pondérées par les taux de chômage. L'âge souligne la capacité à investir dans l'éducation et à acquérir de l'expérience. Et le genre deviendra une préoccupation majeure. Comment les conjoints négocient-ils la prise de décision à chaque étape du parcours ? Dans quelle mesure les femmes migrent-elles pour échapper à la domination masculine (mariage précoce, avortement sélectif des filles, excision, etc.) ? Quel rôle jouent les courtiers informels ou spécialisés dans la migration matrimoniale ? Le fait que les femmes doivent souvent passer par le canal du regroupement familial entrave-t-il leur accès ultérieur au marché du travail ? Et l'on pourrait rallonger la liste.

La notion de distance s'enrichit. On l'interprète dans un premier temps comme un indicateur du coût du transport. On découvre ensuite ses dimensions sociales : la distance peut être linguistique, culturelle, religieuse, tandis que les liens frayés avec l'ancienne métropole coloniale contribuent à la raccourcir²7. On comprend plus tard que le coût de l'information est allégé par deux formes de « capital social », la diaspora déjà en place²8 et, dorénavant, les réseaux sociaux. Au total, le migrant intègre ces contraintes et sa stratégie consiste à « relocaliser » son capital humain pour en tirer un meilleur avantage. Encore faut-il que ce capital soit transportable d'un univers à l'autre, homologué et non discriminé.

Soit dit en passant, ces modèles, si on les conçoit bien, réconcilient Pierre Bourdieu et Raymond Boudon : les atouts et les habitudes des migrants diffèrent selon les origines et le milieu, mais l'intelligence des stratégies suppose que l'on comprenne à quoi les individus ont été sensibles dans cet univers de choix sous forte contrainte.

Dûment enrichis par des variables individuelles et des variables de contexte, les nouveaux modèles révèlent le caractère sélectif des migrations. C'est un résultat sans cesse vérifié : ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent le plus. Michel Rocard s'imaginait que « toute la misère du monde » risquait de s'inviter en France si l'on n'y prenait garde²9. En réalité, seule une minorité des populations du Sud cherche à migrer au Nord et pas la plus misérable (comme on l'a encore vu dans la répartition des exilés syriens). À la question de savoir pourquoi 95 % de la population mondiale ne migre pas, on peut donc répondre de deux façons.

En invoquant la démographie, d'abord. La moyenne mondiale du taux d'expatriés (3,4 %) est tirée vers le bas par les pays les plus peuplés du globe, ceux qui comptent plus de 150 millions d'habitants. L'Inde et la Chine concentrent 37 % de la population mondiale mais 10 % seulement des migrants internationaux : seuls 1,2 % des Indiens vivent à l'étranger et 0,7 % des Chinois. Ces deux géants sont des planètes si massives qu'elles retiennent l'essentiel de leurs populations dans le jeu des migrations internes. Ce qui n'empêche pas les rares émigrés de former d'importantes diasporas à l'étranger, vu l'effectif initial. Il en va de même du Nigeria, du Brésil, des États-Unis ou de l'Indonésie : aucune de leurs diasporas ne dépasse 1 % de la population de la mère-patrie.

40

Mais la taille n'explique pas tout. Avec 15 et 21 millions d'habitants, le Tchad et le Niger n'ont pas le pouvoir de rétention du Nigeria, qui en compte 191. Or leurs diasporas restent faibles : moins de 2 % de leur population. Comment l'expliquer ? C'est que le Tchad et le Niger sont trop pauvres pour que l'émigration puisse réellement décoller. Il faut en tenir compte quand on prétend extrapoler les migrations futures de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe. Les projections de l'ONU annoncent que cette région du monde, vu son taux de fécondité élevé, devrait passer de 970 millions d'habitants à l'heure actuelle à 2,1 milliards en 2050, soit de 13 % à 22 % de la population mondiale. Doit-on en conclure que des myriades de migrants subsahariens submergeront l'Europe d'ici là ?

Une équipe du Fonds monétaire international s'est penchée sur la question ; elle répond par la négative<sup>30</sup>. Modélisant dans un premier temps les ressorts de la migration des Subsahariens vers les pays de l'OCDE, elle montre qu'ils ont les mêmes raisons de migrer que le reste du monde<sup>31</sup>. Mais le capital humain est trop faible pour déplacer davantage qu'une mince minorité. Il ne suffit pas d'aspirer à migrer, il faut en avoir les moyens. De fait, l'Afrique subsaharienne fait partie des régions du monde qui émigrent le moins (moins de 2 % d'émigrés, très en deçà de la région Maghreb-Moyen-Orient ou de l'Europe du Sud). Lorsqu'elle émigre, c'est pour plus des deux tiers dans un autre pays subsaharien<sup>32</sup>. Et si elle sort de la région, c'est une émigration très sélective.

41

42

43

Dans un second temps, l'équipe du FMI applique ce jeu de facteurs aux effectifs de population projetés par l'ONU pour 2050. Il en résulte bien une forte progression des migrants subsahariens dans les pays de l'OCDE : ils passeraient de 6 millions à 34 millions, et leur part dans la population de ces pays de 0,4 % à 2,4 %. C'est une forte hausse (une multiplication par six). Mais 2,4 %, c'est encore loin d'une invasion<sup>33</sup>. Les prévisions fondées sur le seul principe des oublient communicants que la migration vases internationale est concurrencée par la migration régionale et la migration interne. La même question se pose d'ailleurs au sujet des migrations d'origine climatique, qui ne sont pas nécessairement internationales. Vaste sujet, brûlant s'il en est, sur lequel j'essaierai évidemment de faire le point à partir des observations et des projections disponibles.

Alors, que faire ? On ne conjurera pas le spectre de la croissance démographique subsaharienne en tentant de dissuader les élites de migrer vers le Nord<sup>34</sup>. Il faut lutter, bien sûr, contre le changement climatique, mais sans renoncer à intensifier au sud du Sahara les actions pour l'éducation des femmes et leur santé reproductive, afin de répondre aux demandes qu'elles commencent à formuler dans les enquêtes spécialisées : reculer l'âge du mariage, disposer effectivement des moyens d'espacer les naissances<sup>35</sup> – tout en sachant qu'un tel dispositif reste hors sol s'il n'accompagne pas un développement plus général.

### Troisième tension : l'asymétrie entre droit d'émigrer et droit d'immigrer

La Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée en 1948 au palais de Chaillot, reconnaît le droit à émigrer dans son article 13-2 : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » Mais aucun texte n'énonce la réciproque : le droit d'immigrer dans le pays de son choix. Le juriste belge Yves Carlier, se référant au film de Theo Angelopoulos, a parlé du « pas suspendu de la cigogne » : j'ai le droit de lever le pied audessus de la frontière mais pas celui de le reposer de l'autre côté. Une asymétrie dénoncée par les partisans d'un droit universel à la mobilité.

Reprenons la question en revenant sur la genèse du droit d'émigrer<sup>36</sup>. On doit l'une de ses premières formulations à un auteur de grande envergure : le juriste hollandais Hugo de Groot, alias Grotius. À la demande de la VOC, la Compagnie hollandaise des Indes orientales, Grotius publie en 1609 un mémoire qui fera longtemps référence, *Mare liberum*. Contre les prétentions anglaises et portugaises à définir des zones réservées, il justifie le droit de tout pays à commercer librement sur les mers du globe (« la mer est un grand marché »), ce qui exclut d'asservir les riverains<sup>37</sup>.

46

Mais en 1625, la situation de Grotius a changé : exilé à Paris sous Louis XIII, il devient sensible à la dimension individuelle du droit à la migration. Dans son monumental traité *Du droit de la guerre et de la paix*, il réactive les principes des Anciens : « Nul n'est contraint de demeurer membre d'un État malgré lui<sup>38</sup>. » Mieux encore : « Chacun est libre de choisir l'État dont il veut être membre<sup>39</sup>. » Sauf que ce double droit, précise Grotius, n'est pas absolu : on ne saurait se soustraire au devoir de défendre la patrie assiégée ou à l'obligation de régler ses dettes. Restrictions toujours valables de nos jours, et qui ont été considérablement étendues en 1966 par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté à New York : les États peuvent restreindre par la loi le droit de quitter son pays si c'est « nécessaire pour protéger la sécurité nationale, l'ordre

public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui », ce qui ouvre la voie à toutes les dérives.

47

48

Jean-Jacques Rousseau donne raison à Grotius à la fin du livre III du Contrat social : oui, chacun a le droit de guitter son pays pour « reprendre sa liberté naturelle » pourvu qu'il ne s'agisse pas d'une désertion. Mais, ajoute Rousseau en substance, si l'émigration est une option, elle ne doit pas retirer aux citoyens le droit de remettre en cause les lois fondamentales du pays, voire le contrat social lui-même. On peut clarifier cette position en la reformulant dans les termes de la fameuse triade d'Albert Hirschman : exit, voice ou loyalty<sup>40</sup>. Face à un État défaillant ou illégitime, j'ai trois solutions: partir, protester ou me soumettre. Mais si le droit de partir doit se payer de l'interdiction de rester sur place pour contester le régime, il n'y a plus ni voice ni loyalty : la solution de l'exit se réduit à la contrainte de l'exil. Or un droit qui vous est octroyé sans liberté de choix est vidé de son sens<sup>41</sup>.

Adam Smith, à son tour, replace la liberté de migrer dans un jeu d'options, mais sensiblement différent. Les indigents, écrit-il en substance dans La Richesse des nations, ont quatre solutions pour échapper à la pauvreté : s'évader de la paroisse où ils sont assignés, rester sur place pour toucher l'aide sociale, entrer dans la délinquance ou... périr<sup>42</sup>. En bref: l'émigration, l'assistance, le crime ou la mort! Dans ce sinistre éventail des échappatoires possibles, la migration reste l'issue la moins désespérée, la seule solution à la fois rationnelle et sociale qui permette d'améliorer son sort et d'accroître par ricochet la prospérité générale. La seule qui mérite d'être érigée en droit. John Locke avait esquissé cette voie un siècle plus tôt, mais en dérivant le droit à quitter son pays du droit de tout sujet à l'auto-détermination, comme le font aujourd'hui les philosophes libertariens, opposés pour cette raison à tout contrôle des migrations<sup>43</sup>.

Le raisonnement d'Adam Smith a le mérite de suggérer que les entraves à la mobilité perpétuent la pauvreté, alors que le droit de migrer en toute liberté permet de sortir de situations désespérées et d'améliorer sa condition. Le jeu d'options qu'il déploie prend un relief particulier à la lumière des tragédies qui ponctuent de nos jours les tentatives de tant d'exilés : quand l'horizon est bouché et l'assistance impuissante, le droit de migrer devient une question de vie ou de mort. Il ne s'agit pas, comme le répètent ceux qui veulent tourner en dérision le prétendu mirage de la migration, d'une « quête de l'Eldorado ». Non : c'est un projet rationnel, sensé, mû par la volonté de s'en sortir, afin d'obtenir ces deux biens dont nous avons tous un besoin vital : une perspective d'avenir, un minimum de considération.

Mais, si forte soit-elle, la réflexion d'Adam Smith fait l'impasse sur l'alternative politique évoquée par Rousseau, à savoir le droit de contester sur place un régime défaillant sans être contraint à l'exil. Ce que Rousseau nous rappelle, en définitive, c'est que l'émigration n'est souvent qu'un pisaller dans le combat contre la tyrannie ou contre l'incurie des régimes qui maltraitent leurs citoyens, une façon de « voter avec ses pieds ». Un exemple saisissant en est fourni par l'émigration des diplômés vénézuéliens (tableau 1). Mesurant le bénéfice qu'elle peut en tirer, l'Argentine a décidé de leur ouvrir largement les portes. Comment qualifier une telle hémorragie des cerveaux : migration économique ou refuge migration de ? Les catégories officielles s'évanouissent. On pourrait parler à bon droit d'une « migration politique de refuge économique ». Les exemples ne manquent pas, comme l'exode des Espagnols ou des Portugais fuyant les régimes d'autarcie économique imposés jadis par Franco et Salazar. Quand l'exode devient à ce point massif, il vaut dénonciation du régime en place. Mais l'exemple vénézuélien suggère aussi que les élites mondiales jouissent de facto d'un droit à la mobilité, comme l'a souvent rappelé Catherine Wihtol de Wenden<sup>44</sup>. Toutes choses égales par ailleurs, vous avez plus de chances d'obtenir un visa si vous êtes riche, européen, chrétien ou doté du bon phénotype.

#### Tableau 1

50

_ 000 _ 000	
15 680	diplômés du supérieur, dont :
4116	ingénieurs
1599	cadres d'entreprise
1143	techniciens
856	avocats
615	journalistes
I	

52

53

Nombre de titres de séjour accordés en 2017 par l'Argentine aux exilés vénézuéliens (Dirección nacional de migraciones, Buenos Aires, mars 2018).

Nous le savons, il n'y a pas de consensus sur l'ouverture des frontières<sup>45</sup>. Les uns redoutent les réactions identitaires incontrôlables que provoquerait en Occident le déferlement de la « misère du monde » (dont nous avons vu cependant le caractère improbable), les autres espèrent que la levée des frontières libérera la croissance des pays d'origine et profitera aux pays de destination. Mais, si le pire n'est pas sûr, le meilleur l'est-il davantage ? Les prophètes de malheur ne détiennent pas les clefs de l'avenir, les prophètes de bonheur non plus. Les préfaciers du recueil de l'Unesco sur le scénario sans frontières nous mettent en garde : « Il est illusoire de prétendre que nous savons ce qui se passerait si les frontières venaient à s'ouvrir ; trop de facteurs jouent un rôle. »

D'où la démarche progressive que j'adopterai. Il nous faudra explorer sans a priori les scénarios contrefactuels que nombre d'économistes du développement ont échafaudés sur les bienfaits d'une libre circulation de tous les facteurs, les hommes comme les marchandises<sup>46</sup>. Que gagnerait-on à remplacer l'aide au développement - au rendement si douteux – par la délivrance de visas facilitant le va-et-vient Nord-Sud? Pourquoi ne pas organiser dans ce domaine des expérimentations sujettes à évaluation ? Les accords bilatéraux qui ouvrent les frontières à des degrés variables et souvent arbitraires offrent-ils déjà des « expériences naturelles » qu'on pourrait exploiter scientifiquement ? La littérature économique se développe sur ces questions, relue par des chercheurs en science politique ou en éthique. J'examinerai ces travaux et j'inviterai leurs auteurs à en débattre.

Abolir les frontières ? Encore faut-il préciser de quelles frontières l'on parle. À supposer qu'on abatte les murs et qu'on lève les contrôles, bien des barrières subsistent qui limitent l'accès au séjour durable, au travail, à de nombreux métiers, au logement, au vote, à la citoyenneté. Chacun

comprend la nécessité d'un contrôle des frontières pour des raisons de sécurité, pour peu que les mesures soient proportionnées au risque, exécutées sous contrôle judiciaire (notamment sur l'usage des données individuelles) et régulièrement évaluées. Le problème, à mon sens, n'est pas tant la régulation des flux que le caractère arbitraire et discriminatoire des décisions en matière d'octroi de visas.

54

55

Vient un moment où le choix d'une option pour ou contre l'ouverture relève d'une position philosophique et morale. Faut-il suivre Kant ou Bentham? On connaît le dilemme classique entre l'impératif kantien d'un respect inconditionnel de la dignité de la personne humaine, et le calcul benthamien, qui cherche à maximiser le bien-être du maximum de personnes, au risque de sacrifier les plus faibles. D'un côté, une morale indifférente aux conséquences, rivée à son devoir. De l'autre, le calcul d'une « utilité commune », dont les résultats peuvent varier en fonction de la conjoncture économique et géopolitique.

À l'examen, je constate qu'aucune de ces deux éthiques de référence ne plaide clairement pour ou contre l'ouverture des frontières. L'approche kantienne se heurte à la nécessité de recueillir l'accord réciproque des sociétés-hôtes, tandis que le calcul benthamien ouvrira les portes en fonction du bilan coût/avantage. Mieux vaut desserrer ce dualisme en essayant de déplacer au mieux les curseurs benthamiens, tout en se fixant des cliquets kantiens<sup>47</sup>. Ne nous laissons pas piéger par de faux dilemmes. Certains voudraient nous faire croire qu'on fait de la politique quand on ferme les frontières et de la morale quand on les ouvre<sup>48</sup>. Les esprits forts d'un côté, les belles âmes de l'autre. Non : les deux options sont à la fois politiques et morales.

### Quatrième tension : migration utile ou migration de plein droit ?

On se souvient de la guerre du Kippour et du « premier choc pétrolier ». Le prix du baril ayant quadruplé d'octobre 1973 à janvier 1974, les autorités allemandes puis françaises décidèrent de stopper net l'immigration de travail, afin de freiner la récession économique et la montée du chômage.

L'immigration s'est poursuivie sous d'autres motifs : regroupement familial, migration conjugale, étudiants internationaux, accueil humanitaire, sans compter les séjours illégaux en attente de régularisation. Mais avec cette conséquence majeure que les flux migratoires se sont déconnectés de la conjoncture économique. Dans les années 1960, on renvoyait les migrants sans ménagement en période de récession pour les réembaucher à la reprise. Depuis 1974 déjà, c'en est fini de ce couplage.

Nombre de politiques semblent ignorer cette déconnexion. Ils caressent encore le rêve de flux migratoires « strictement ajustés aux besoins de l'économie » (un slogan qui figurait dans certains programmes de l'élection présidentielle de 2017 et des primaires qui l'ont précédée). Or les seuls pays qui ont illustré récemment ce modèle sont les nouveaux pays d'immigration dans le golfe Arabique, mais aussi ceux du sud de l'Europe, Espagne en tête. Ces derniers ont recruté en masse dans les années 2000 une main-d'œuvre peu qualifiée pour la construction, l'agriculture vivrière, le tourisme et les soins aux personnes âgées, jusqu'à ce que la crise des subprimes, en 2008, fasse éclater tour à tour la bulle immobilière et la bulle migratoire.

57

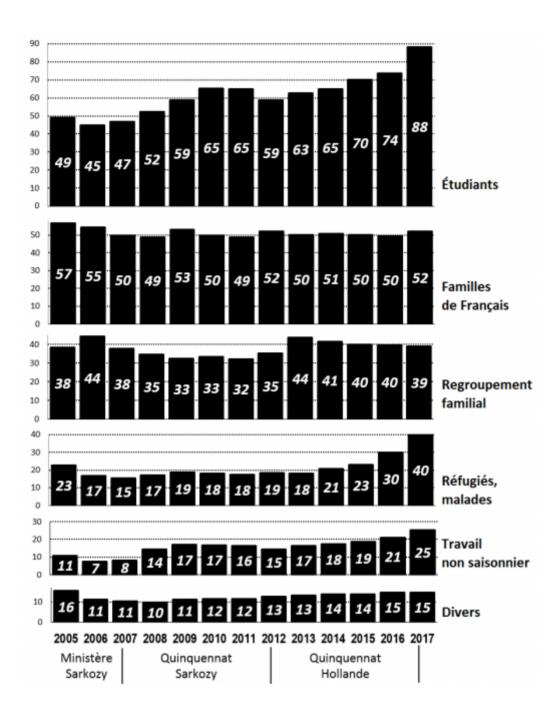
58

Dans les pays d'immigration ancienne, en revanche, le découplage des flux migratoires avec l'économie est d'autant plus net depuis la crise de 1973-1974 qu'il coïncide avec une découverte bouleversante : l'immigré n'est plus seulement un travailleur, c'est un sujet de droits. Il forme avec son conjoint et ses enfants une étrange entité, qu'on appelle la famille<sup>49</sup>. Des acteurs jusque-là discrets entrent en scène : les plus hautes instances judiciaires, la justice administrative, les institutions européennes mais aussi les associations de soutien juridique aux migrants. Ensemble, elles dégagent les conséquences des principes de droit logés dans les conventions internationales : droit à une vie familiale normale, droit d'épouser un étranger ou une étrangère qui viendra vous rejoindre, droit pour l'enfant de vivre avec ses parents sans avoir à payer (en matière de scolarité, notamment) les conséquences de leur situation irrégulière, droit au refuge en cas de persécution, à quoi s'ajoute la possibilité très ouverte de s'inscrire dans une université étrangère.

En France, c'est l'arrêt Gisti du Conseil d'État du 8 décembre 1978 qui marque ce tournant familial du droit étant pris en migrations, le relais 1991 l'interprétation nouvelle de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Aux États-Unis, c'est la décision Plyler v. Doe prise le 15 juin 1982 par la Cour suprême. Le politologue américain James F. Hollifield a théorisé cette mutation du traitement des flux migratoires, aux États-Unis comme en France : la logique des droits l'emporte dorénavant sur la logique du marché<sup>50</sup>. Plus précisément : la logique de l'unité de vie familiale l'emporte sur la logique du travailleur individuel, ce qui - fait digne d'être noté – va dans le sens d'un traitement plus égalitaire des genres et des générations. Reste à comprendre pourquoi ces évolutions ne s'observent pas au même degré à travers l'Europe.

#### Figure 2

59



Nombre de premiers titres de séjour d'au moins un an accordés en France depuis 2005 aux immigrants non européens (en milliers).

Source : ministère de l'Intérieur, direction générale des étrangers en France, département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED).

La France offre l'exemple d'un pays où la régulation des flux migratoires échappe largement aux entreprises comme elle échappe au politique (fig. 2). La grande majorité des 220 000 migrants non européens qui obtiennent chaque année un permis de séjour ne sont pas là pour rajeunir la pyramide des âges ou combler les pénuries de maind'œuvre ; ils entrent chez nous parce qu'ils en ont le droit. La

migration directe de travail reste résiduelle (moins de 10 % des titres de séjour) et c'est de façon indirecte que les nouveaux entrants se présentent sur le marché du travail. Sachant qu'on ne peut mener de vie « normale » sans travailler, le droit au travail devient une conséquence du droit à la vie familiale, et non plus l'inverse.

Dans ces conditions, de quel registre d'action la régulation des migrations relève-t-elle en France ? D'une politique économique ? Très peu. D'une politique démographique ? Elle n'existe guère<sup>51</sup>. Elle est pour l'essentiel le produit d'une politique juridique menée par un ensemble d'acteurs publics et associatifs, qui résistent, tant bien que mal, aux assauts d'une quatrième forme de politique, la plus redoutable de toutes : la politique d'opinion, dont il faut toujours rappeler qu'elle n'est pas synonyme de démocratie, car elle saute l'étape cruciale de la délibération, laquelle doit être dûment informée<sup>52</sup>.

\*

- L'approche des migrations est tiraillée 62 d'autres que je dois ici antagonismes, laisser de côté. communiquent avec les précédents sans les recouper totalement : tension entre le volontarisme politique et l'emprise des événements démographiques du passé, tension entre le migrant-victime ballotté par la globalisation et le migrant-stratège défiant les États souverains, tension entre le contrôle des flux (prioritaire pour l'État) et la politique d'intégration (marginale), entre le modèle d'intégration et le modèle d'assimilation, etc.
- Comment résoudre ces multiples contradictions ? En poussant à fond un seul curseur ? En se repliant prudemment sur le « juste milieu » ? En pratiquant le double discours d'une politique « ferme mais humaine » (ou « humaine mais ferme ») ? La recherche scientifique telle que je la conçois est trop attentive à la complexité des choses pour s'adonner à ces facilités. Trop tiraillée par le doute non pas le doute qui paralyse mais le doute qui aiguillonne. Nous ne sommes condamnés ni à l'angélisme ni au cynisme. Entre l'ivresse volontariste, l'immobilisme frileux et le discours schizophrénique, il existe un espace pour agir en connaissance de cause. Encore une fois, nous devons jouer

simultanément sur plusieurs curseurs tout en posant certains cliquets, comme le respect des droits fondamentaux.

#### Retour sur la crise européenne de 2015-2016 : du bilan subjectif au bilan objectif

64

Nous avons tous en mémoire les rebondissements de la « crise européenne des migrations » : l'appel de la chancelière d'Allemagne, la frilosité de ses homologues européens, la refermeture progressive des frontières, les attentats islamistes, l'accord financier avec la Turquie sur le renvoi des migrants... S'agissant de la France, on dispose aujourd'hui, sur la gestion de la « crise des migrants » au sommet de l'État, de témoignages de collaborateurs directs ou d'observateurs attentifs<sup>53</sup>. Ils décrivent la paralysie, la dérobade, le désir « d'évacuer le problème sans trop savoir comment », la tétanisation devant la montée du populisme, le refus d'opposer la pédagogie à la démagogie et, finalement, l'usage d'une unique boussole : l'« acceptabilité » des mesures par le public. En d'autres termes, une politique d'opinion. Rousseau nous a laissé à ce sujet un aphorisme cinglant:

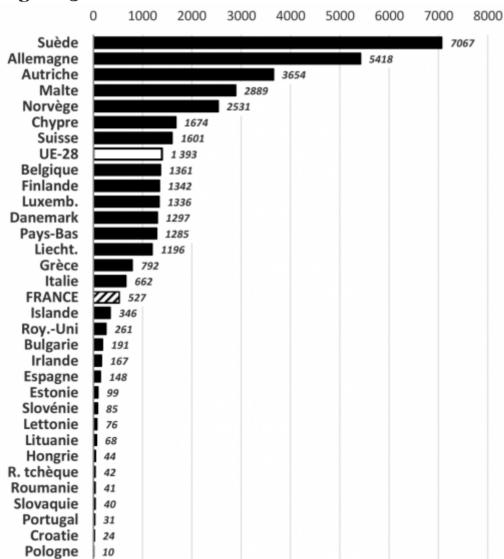
La domination même est servile quand elle tient à l'opinion ; car tu dépends des préjugés de ceux que tu gouvernes par les préjugés<sup>54</sup>.

- J'entends l'objection : récits subjectifs, biaisés, partisans... Alors, objectivons les faits. Quelle protection l'Europe a-t-elle effectivement accordée aux exilés qui frappèrent à sa porte à partir de l'été 2015 et dont les demandes de refuge ont été traitées en 2016 ?
- Eurostat, l'Office européen des statistiques, compile les demandes d'asile traitées par chaque pays, ainsi que les décisions d'accorder ou non une protection légale<sup>55</sup>. Additionnons les verdicts de première et de seconde instances<sup>56</sup>, et ajoutons au statut de réfugié au titre de la convention de Genève la protection humanitaire non permanente, dite « subsidiaire » (soit la moitié environ des décisions). Si l'on considère dans une première étape les chiffres *absolus* de 2016, l'Allemagne vient en tête (755 000 dossiers, dont 445 000 se soldant par une décision

positive). La France est loin derrière, au deuxième rang par le nombre de dossiers (129 000), au quatrième par celui des décisions positives (35 000). Peut-on la compter pour autant parmi les pays d'Europe les plus généreux en matière d'asile?

67 Le problème – on l'a compris – est qu'il est absurde de comparer des chiffres absolus entre pays de taille différente. Il faut raisonner en proportion. Si l'on retient un indicateur *per capita*, soit le nombre de décisions positives en faveur des demandeurs d'asile *pour un million d'habitants* du payshôte, l'ordre du tableau est bouleversé (fig. 3).

Figure 3



Protections accordées par les pays européens aux demandeurs d'asile en 2016 : *nombres pour 1 million d'habitants* (convention de Genève et protection subsidiaire, décisions de première et de seconde instance).

Source : calculs personnels à partir des données d'Eurostat.

La Suède passe devant l'Allemagne, avec 7000 décisions positives pour un million d'habitants, l'Autriche remonte, tandis que la France rétrograde au... 16e rang, très en dessous de la moyenne de l'Union européenne (530 contre 1400). Or, qui peut soutenir qu'elle aurait moins de capacités d'accueil que la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas ou la Finlande, qui ont accordé pour leur part, à population égale, deux fois plus de protections ? Sur cette affaire, l'Europe ne s'est pas divisée, elle s'est déchirée. Les deux extrêmes – la Pologne et la Suède – sont dans un rapport de 1 à 700, alors que ces deux pays sont séparés d'un bras de mer. De tels écarts sont rarissimes en sciences sociales<sup>57</sup>.

Plusieurs facteurs, dont certains sont bien connus et d'autres beaucoup moins, contribuent à disperser les comportements.

Le haut du tableau concentre des pays riches (Suède, Allemagne, Autriche, Norvège, Suisse), dont on peut penser qu'ils ont, plus que d'autres, les moyens de leur hospitalité. Mais si l'on pondère notre indicateur par le PIB, les reclassements observés ne suffisent pas à bouleverser les positions : la France, dont le PIB dépasse légèrement la moyenne européenne, reste au 16<sup>e</sup> rang.

Deux îles-États – Chypre et Malte – se haussent dans les 71 premiers rangs du tableau. Situés en première ligne sur la trajectoire des migrants, il leur est difficile d'échapper au règlement de Dublin II, qui assigne le traitement de la demande d'asile au premier pays de la zone Schengen où le demandeur a été enregistré. Le Royaume-Uni, à l'opposé, accentue son retrait : il tire parti de sa position périphérique au plus loin du théâtre des opérations. Ce qui rend d'autant plus remarquable l'hospitalité active des pays scandinaves, pourtant éloignés du front migratoire - un sujet de méditation pour les géographes attentifs à la « justice spatiale<sup>58</sup> ». On aurait pu s'attendre à ce que les règlements de l'Union européenne aient pour objet de compenser l'inégale exposition des différents États aux flux migratoires du Sud et de l'Est. Ils font l'inverse : ils creusent les inégalités spatiales.

Comment expliquer que les demandeurs d'asile obtiennent si peu de protection dans les pays de l'Europe du Sud, même si les taux de protection remontent en Italie et en Grèce sous l'effet du règlement de Dublin ? Moins attractifs sur le plan économique, le Portugal, l'Espagne et la Grèce ont en commun d'avoir été longtemps des pays d'émigration, sources d'exil et non terres d'asile. Lorsque, dans les années 2000, ils ont brusquement basculé de l'émigration à l'immigration, au point de régulariser les sans-papiers par centaines de milliers, ils n'avaient pas besoin de s'équiper pour traiter la demande d'asile : les régularisations suffisaient à l'absorber.

72

74

Restent les pays d'Europe centrale, hermétiquement fermés à toute demande d'asile, sous l'effet de trois facteurs au moins : l'isolement persistant sous l'ère communiste, qui n'a pas habitué la population à côtoyer des migrants du Sud pour reconstruire l'économie ; l'absence de passé colonial susceptible d'alimenter des chaînes migratoires ; et l'entretien obstiné d'un récit national qui brandit le catholicisme ou l'orthodoxie comme étendard contre l'islam.

L'exemple de la protection accordée aux demandeurs d'asile par les pays européens montre assez le pouvoir de révélation d'un bilan chiffré. Difficile, après cela, d'être encore dupe des discours de propagande sur la « générosité » de tel pays en matière d'asile. Du côté de la migration ordinaire, la statistique des titres de séjour par motif révèle un système de pratiques et de préférences qui varie selon les pays, sans être toujours le fruit d'une politique délibérée. La comparaison franco-allemande atteste une quasi-inversion des priorités, l'Allemagne mobilisant sa force de frappe caritative pour accueillir les exilés dans l'urgence, alors que la France, dans son légalisme républicain, prend au sérieux le « tournant familial » des droits pour accueillir en continu la migration ordinaire, au prix, il est vrai, de fortes tensions entre les différents acteurs<sup>59</sup>.

À ce tableau totalement éclaté, il manque un élément central, les préférences des exilés eux-mêmes. C'est l'argument des autorités françaises : qu'y pouvons-nous s'ils ont choisi un autre pays ? Sans exagérer l'accès des exilés aux technologies de communication (qui mérite des analyses précises<sup>60</sup>), on

observe que beaucoup sont informés sur l'état d'esprit des pays d'accueil. Faut-il s'étonner qu'un exilé préfère le pays qui affiche sa volonté de l'accueillir ?

Abdelmalek Sayad hier<sup>61</sup>, Stéphane Beaud aujourd'hui<sup>62</sup>, bien 76 d'autres chercheurs encore, l'ont montré : les immigrés et leurs descendants ne sont pas seulement capables de restituer leur expérience, ils en offrent souvent des analyses lucides et pénétrantes, particulièrement quand le chercheur les amène à croiser les points de vue entre les générations, entre les genres, entre les communautés. L'une des tâches de l'Institut des migrations associé à ma chaire sera de retracer l'expérience des immigrés et de leurs descendants, avec son lot d'arrachements et d'émancipations, d'épreuves et de réussites, de frustrations et de revanches, de ruptures et de solidarités. Loin de se substituer aux témoignages des acteurs, l'objectivation statistique peut fournir un socle de connaissances ou une toile de fond qui leur donne plus de sens<sup>63</sup>.

77

Nous voici donc armés pour commenter l'actualité en connaissance de cause. Tous les deux ans en moyenne depuis 1993, la France fait une loi sur l'immigration. Il y a deux jours, le ministre de l'Intérieur est venu défendre son projet devant la commission des lois de l'Assemblée nationale. Maniant des chiffres absolus, jamais des proportions, il s'est alarmé du sort de certaines régions « en train de se déconstruire parce qu'elles sont submergées par des flux de demandeurs d'asile<sup>64</sup> ». Au regard du bilan européen qu'on peut dresser sur la base des données d'Eurostat, ce propos sonne étrangement. Quel est le problème, en vérité ? C'est celui de la « justice spatiale » face à la demande d'asile. Comment les Allemands s'y sont-ils pris pour enregistrer en proportion cinq fois plus de demandes que nous et en accepter dix fois plus ? Ils se sont inspirés de la clef de répartition des subventions de l'État fédéral aux territoires, la clef de Königstein, qui prend en compte la population et la richesse, clef pas toujours facile à appliquer, certes, mais qui a servi de modèle régulateur. Tâchons donc de tenir à nos concitoyens un discours de raison plutôt qu'un discours de peur – et d'agir en conséquence.

Seule la lecture hâtive de Michel Foucault peut nous faire croire que la statistique ne serait qu'un instrument de domination de l'État ou un outil de *benchmarking* au service de la mondialisation. Le péril n'est pas la gouvernance par le nombre, mais la diversion par les chiffres. Utilisons la science du nombre pour établir les faits, tracer les causalités et mesurer l'écart de la réalité à l'idéal. Idéal d'égalité, de cohésion sociale, de non-discrimination. Idéal républicain. Compter n'est plus un secret d'État, encore moins un monopole divin. Nous avons le droit de nous extraire des ruelles de notre quartier pour monter au beffroi et prendre une vue d'ensemble de la cité, dresser des cartes et nous situer – quitte à remplacer l'image surannée du beffroi par

Sapplique à compter, c'est pour rendre des comptes. Il doit être comptable au double sens du terme : comptable de ses actes (sous le regard des citoyens) et capable de compter selon les règles de l'art (ce à quoi le scientifique veille – d'où l'importance, par exemple, d'apprendre à raisonner à population égale et non pas seulement en chiffres bruts). Cela vaut pour d'autres institutions que l'État. Quand le programme Missing Migrants recense les milliers de morts sur les routes de l'exil, il met l'Union européenne en face de ses responsabilités. Il nous met tous en face de nos responsabilités.

celle du GPS ou de la cartographie en ligne!

-X

78

L'immigration est l'œuvre des migrants ou des exilés. Mais c'est aussi la nôtre. On emmena un jour Maurice Ravel au concert, alors qu'il était très atteint par la maladie. « De qui est cette musique ? », s'écria-t-il. On dut lui répondre : « C'est vous qui l'avez composée. » Cette histoire serre le cœur : que le génie soit diminué au point de ne plus reconnaître ses œuvres!

Il semble que nous souffrions de la même maladie vis-à-vis de l'immigration. C'est nous qui l'avons composée, et nous l'avons oublié. Elle est largement le sous-produit des incursions des nations européennes dans les pays du Sud, du Ponant et du Levant. Elle est aussi une façon, pour les hommes et les femmes qui migrent, de réagir ou de répondre

au système mondial des inégalités dont nous ne pouvons pas nous exonérer. Et c'est le contrecoup, enfin, des exigences de notre contribution à la formation des droits universels de l'humanité. Car nous avons fini par comprendre qu'une vie de famille nourrie par le travail vaut mieux qu'une vie de labeur sacrifiant la vie de famille, et que cela valait aussi pour les immigrés. Nous devrions reconnaître là notre œuvre, au lieu d'y voir une contrainte extérieure. Comment imaginer que des principes universels proclamés à la face du monde puissent tourner à notre seul avantage? Quel sens y aurait-il à prôner une universalité fermée ? La France ne peut propager sa vision de l'universel sans expérimenter en retour une diversification sensible de son paysage social. Saura-t-elle intégrer à son « récit national » les multiples interactions qui, en France comme ailleurs, mettent les migrations au cœur des sociétés et le feront toujours davantage?

#### **Notes**

- 1. L'intitulé complet était « Démographie sociale. La vie des populations » ; la chaire fut détenue par Alfred Sauvy de 1959 à 1969.
- 2. Voir Jean Tirole, Économie du bien commun, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 345.
- 3. Fernand Braudel, « La démographie et les dimensions des sciences de l'homme », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 3, maijuin 1960, « Chronique des sciences sociales », p. 493-523, repris dans *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1977, p. 193-235.
- 4. Sur cette personnalité complexe, voir Paul-André Rosental et Isabelle Couzon, « Le Paris dangereux de Louis Chevalier : histoire sociale et expertise publique au milieu du xix<sup>e</sup> siècle », *in* Bernard Lepetit et Christian Topalov (dir.), *La Ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001, p. 165-194 et 362-373.
- 5. Plus précisément : « Histoire de l'expansion de l'Occident ». Voir Florence Deprest, « Le Collège de France en situation coloniale ? Autour de quelques chaires (fin xixe-début xxe siècles) », in Wolf Feuerhahn (dir.), La Politique des chaires au Collège de France, préface d'Antoine Compagnon, Paris, Collège de France/Les Belles Lettres, coll. « Docet omnia », p. 197-221.

- 6. Robert Montagne (dir.), Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective exécutée de 1948 à 1950, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2017. Voir aussi François Pouillon et Daniel Rivet (dir.), La Sociologie musulmane de Robert Montagne, Paris, Collège de France/EHESS, 1997, et surtout : Jalila Sbaï, La Politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam ? 1911-1954, Paris, CNRS Éditions, 2018.
- 7. Robert Montagne, « L'émigration nord-africaine en France. Son caractère familial et villageois », in collectif, *Éventail de l'histoire vivante. Hommage à Lucien Febvre*, Paris, Armand Colin, 1953, t. 1, p. 365-371.
- 8. Voir Marie Jaisson et Christian Baudelot (dir.), *Maurice Halbwachs, sociologue retrouvé*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2007, ainsi que Rémi Lenoir, « Halbwachs : démographie ou morphologie sociale ? », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLII, nº 129, 2004, p. 199-218.
- 9. Voir Patrick Boucheron (dir.), *Migrations, réfugiés, exil*, actes du colloque (Collège de France, 12-14 octobre 2016), Paris, Collège de France/Odile Jacob, 2017.
- 10. Institut national de la statistique et des études économiques.
- 11. United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN Desa), *Recommendations on Statistics of International Migration: Revision 1*, New York, United Nations, 1998, p. 83 et suiv. (en particulier les § 186 et 197). La première version des recommandations onusiennes remonte à 1953. Eurostat, l'Office européen des statistiques, a été étroitement associé à la révision de 1998.
- 12. Chiffres extrapolés du recensement de 2014 sur l'année 2018 et majorés pour tenir compte de la migration illégale (un point qui sera traité dans mon cours). On y associe parfois, à la suite du sociologue américain Alejandro Portes, la « génération 1,5 », à savoir les enfants nés à l'étranger mais entrés sur le territoire avant leur adolescence, la limite d'âge variant selon les auteurs. Dans son maître-livre, *Le Creuset français* (Paris, Seuil, 1988, rééd. 2016), Gérard Noiriel inclut ces enfants dans la « seconde génération ». Même position chez Emmanuelle Santelli, *Les Descendants d'immigrés* (Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2016), qui préfère, en outre, limiter la seconde génération aux enfants d'un *couple* d'immigrés (sans inclure les enfants de couple mixte).
- 13. Pew Research Center, « Modern immigration wave brings 59 Million to U.S., driving population growth and change through 2065 », Washington, D.C., sept. 2015.
- 14. Beth Lew-Williams, The Chinese Must Go. Violence, Exclusion, and the Making of the Alien in America, Cambridge (Mass.), Harvard



- 15. Au désespoir d'Alfred Sauvy, qui y consacra plusieurs de ses cours au Collège de France.
- 16. Voir Jacques Vallin et Graziella Caselli, « Quand l'Angleterre rattrapait la France », *Population et sociétés*, n° 346, mai 1999.
- 17. Bilan limpide dans El Mouhoub Mouhoud, *L'Immigration en France*. *Mythes et réalités*, Paris, Fayard, 2017. Pour la comparaison internationale, voir « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », *Perspectives des migrations internationales*, Paris, OCDE, 2013, p. 133-202.
- 18. François Héran, *Le Temps des immigrés*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2007.
- 19. Griefs examinés en détail dans mon dernier livre *Avec l'immigration*. *Mesurer, débattre, agir*, Paris, La Découverte, 2017.
- 20. Stéphane Perrier, *La France au miroir de l'immigration*, Paris, Gallimard, coll. « Le Débat », 2017, p. 90.
- 21. « Ce qui n'interdit aucunement concluais-je de débattre d'une série de questions : les conditions d'entrée, l'accueil et l'intégration, la formation, l'apprentissage des droits et des devoirs, la lutte contre les discriminations, la concentration géographique, le destin de la seconde génération, les réussites et les échecs de l'intégration économique, sociale, éducative, linguistique, culturelle, la façon dont les religions intègrent les valeurs universelles et les droits fondamentaux ». Des questions abordées aux derniers chapitres de mon livre, ainsi que dans *Parlons immigration en 30 questions*, 2<sup>e</sup> éd. refondue, Paris, La Documentation française, 2016.
- 22. « [...] it appears evidently from experience that a man is of all sorts of luggage the most difficult to be transported » (An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations, Londres, W. Strahan and T. Cadell, 1776, livre 1, chap. 8).
- 23. Adam Smith n'utilise pas le mot *migration*. La valeur générale de son propos ne fait cependant pas de doute quand il oppose l'immobilité forcée des travailleurs à la liberté de circulation des marchandises « d'une paroisse à l'autre, d'un bout à l'autre du royaume et presque d'un bout à l'autre du monde » (« *not only from one parish to another, but from one end of the kingdom, almost from one end of the world to the other* »).
- 24. Évitant ainsi, soit dit en passant, le travers du « nationalisme méthodologique » dénoncé de nos jours.



- **26.** Version française de « gravitationnel », anglicisme plus répandu dans la littérature.
- 27. Il semble que, plus l'emprise coloniale a été forte dans le passé, plus les migrants tendent à privilégier l'ancienne puissance comme destination, comme si les filières avaient été frayées plus profondément. Ainsi, les flux mexicains se dirigent presque uniquement vers les États-Unis, comme le font les flux algériens vers la France. En revanche, les pays andins se partagent entre les États-Unis et l'Espagne, et le Maroc (ancien protectorat) entre la France et l'Espagne. Mais les cas sont trop peu nombreux pour autoriser la formulation d'une loi générale.
- 28. Michel Beine, Frédéric Docquier et Çaglar Özden, « Diaspora effect in international migration: key questions and methodological issues », *Swiss Economic Journal*, vol. 146, n° 4, 2010, p. 639-659.
- 29. Voir l'enquête fouillée de Juliette Deborde, « "Misère du monde", ce qu'a vraiment dit Michel Rocard », *Libération*, rubrique « Désintox », 22 avril 2015. Ses déclarations initiales sont claires : « Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde » (TF1, 3 décembre 1989), « Notre pays ne peut accueillir et soulager toute la misère du monde » (Assemblée nationale, 13 décembre 1989), etc. La fin supposée de la phrase, « mais la France doit en prendre sa part », est un repentir ajouté seulement le 24 août 1996 dans une tribune du *Monde*.
- 30. Jesús González-García, Ermal Hitaj, Montfort Mlachila, Arina Viseth et Mustafa Yenice, « Sub-Saharan African migration, patterns and spillovers », International Monetary Fund, *Spillover Note*, nº 9, nov. 2016. Conclusions analogues dans: Fabrizio Natale, Silvia Migali et Rainer Münz, « Many more to come? Migration from and within Africa », *Science for Policy Report*, Joint Research Centre, Luxembourg, Publications Office of European Union, mars 2018.



- 31. Différence nette des espérances de gains, niveau d'éducation relatif, proximité linguistique, existence d'une ancienne relation coloniale, importance de la diaspora déjà installée...
- 32. À 70 % selon la note du FMI, qui exploite la matrice bilatérale des flux migratoires de la Banque mondiale (y compris les diasporas installées en Afrique australe ou dans la Corne de l'Afrique).
- 33. À mille lieues du spectre des 40 % de population africaine en Europe agité par Stephen Smith dans un essai au titre sensationnaliste, *La Ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Paris, Grasset, 2018. En p. 180, par exemple, l'auteur s'interroge : « Doit-on, pour financer une sécurité sociale *a minima*, accepter qu'un quart des habitants d'Europe plus de la moitié des moins de trente ans seront "africains" en 2050 ? ».
- 34. À un jeune universitaire burkinabé qui réclamait plus de visas, Emmanuel Macron répliqua qu'il ferait mieux d'envisager son avenir au Burkina Faso (28 novembre 2017). Le jeune homme était francophone, il faisait partie de l'élite sélectionnée pour rencontrer le président, il était parvenu à lui adresser la parole. Il avait donc gravi l'escalier céleste qui conduit aux portes du Paradis et voilà que saint Pierre lui explique qu'il n'a d'autre avenir que de redescendre les marches. Il y a des chances que, fort de son capital humain, le jeune homme aille frapper à d'autres guichets, pour rejoindre un jour une université canadienne, britannique ou américaine, à moins qu'elle ne soit... chinoise ou saoudienne. Car le marché mondial des guichets célestes s'étend depuis peu aux pays du Golfe et à l'Asie orientale, ce qui inquiète à juste titre l'agence Campus France, chargée officiellement de porter la « politique d'influence » de la France alors que nos dirigeants semblent encore l'ignorer. Que gagnerat-on à jouer au moins-offrant sur un tel marché? Par ailleurs, quel sens donner à la « Francophonie » si l'on dissuade l'élite francophone de se former et de circuler dans l'espace francophone ? J'emprunte la métaphore des portes du Ciel au livre de Jorge Borjas, Heaven's Door. Immigration Policy and the American Economy (Princeton, Princeton University Press, 1999), tout en sachant que l'image est excessive : ce sont les conditions infernales faites aux postulants qui font du pays convoité un paradis.
- 35. Sur ces questions, les travaux qui font référence en France sont ceux du Ceped, du LPED, de l'Urmis et de Dial, qui sont autant d'unités de recherche liées à l'IRD, l'Institut de recherche pour le développement.
- 36. Jane McAdam, « An intellectual history of freedom of movement in International Law: the right to leave as a personal liberty », *Melbourne Journal of International Law*, vol. 12, 2011, p. 1-30.
- 37. Grotius cite le « droit des gens » élaboré à Salamanque dans les années 1530 par Francisco de Vitoria.



- 38. Grotius, *De Jure Belli ac Pacis*, livre II, chap. V, xxiv, 2 (trad. fr., *Le Droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 1999, p. 244). La formule complète figure dans le *Pro Balbo* de Cicéron : « Suivant nos lois, nul ne peut changer de cité contre son gré, ni être empêché d'en changer s'il le veut » (*Jure nostro neque mutare civitatem quisquam invitus potest, neque, si velit, mutare non potest*). Grotius, on le voit, assimile les cités de la République romaine à des États souverains. Il fait de même avec les cités de l'« Empire gréco-romain » (Paul Veyne), qui disposaient, il est vrai, d'une large autonomie.
- 39. « De sua quaque civitate cuique constituendi facultas libera est », ibid., citation du jurisconsulte Tryphonin dans le Digeste XLIX, titre XV.
- 40. Albert O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1970.
- 41. À noter que l'émigration n'empêche pas de rester loyal envers le milieu d'origine. Un groupe de parenté ou une communauté qui délègue un de ses membres à l'étranger dans l'espoir d'en tirer des ressources doit miser sur sa loyauté. Il peut réduire le risque de défection de plusieurs façons. Par exemple en jetant l'opprobre sur le transfuge qui « oublierait » de verser les remises promises, ou en liant le migrant par une dette (système chinois du « ticket »). À une autre échelle, nombre d'États tentent de contrôler l'allégeance de leurs émigrants via leurs réseaux de consulats. Cf. Nancy L. Green et Roger Waldinger (dir.), A Century of Transnationalism. Immigrants and Their Homeland Connections, Urbana, University of Illinois Press, 2016.
- 42. Le propos littéral de Smith (distillé au chap. 10 du livre I) n'est pas aussi incisif mais, sur ce point, je suis l'interprétation de Daniel Rauhut, « Adam Smith on migration », *Migration Letters*, vol. 7, n° 1, 2010, p. 106, qui résume bien, me semble-t-il, le mouvement de l'argumentation. Voir aussi Daniel Rauhut, Neelambar Hatti et Carl-Axel Olsson (dir.), *Economists and Poverty, from Adam Smith to Amartya Sen*, New Delhi, Vedams e-Books, 2005, chap. 2.
- 43. John Locke, Second Treatise on Civil Government, Londres, 1689. Les § 9 et 122 présupposent que les étrangers peuvent s'établir librement dans une communauté nationale.
- 44. Catherine Wihtol de Wenden, *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Bibliothèque du citoyen », 1999.
- 45. L'abolition des frontières est préconisée par les chartes de Lampedusa (février 2014) et de Palerme (mars 2015), rédigées par des militants et des élus. Les scénarios possibles d'un monde sans frontières ont été explorés il y a dix ans dans un recueil de l'Unesco mobilisant des chercheurs de tous les continents : Antoine Pécoud et Paul de

- 46. Voir l'essai aussi documenté qu'argumenté de Speranta Dumitru, « Des visas, pas de l'aide ! De la migration comme substitut à l'aide au développement », *Éthique publique*, vol. 15, n° 2, 2013 [en ligne : https://journals.openedition.org/ethiquepublique/1231].
- 47. On évitera ainsi la solution communautarienne de Michael Walzer qui laisse à chaque communauté locale le droit de décider qui elle peut accueillir (*Spheres of Justice*, Oxford, Martin Robertson, 1983, chap. 2). Sur toutes ces questions, il faut repartir de John Rawls et reprendre les débats qui ont tenté de le dépasser. J'analyserai dans mon cours les positions opposées de Joseph Carens, partisan de l'ouverture des frontières (*The Ethics of Migration*, Oxford, Oxford University Press, 2013), et de David Miller (*Strangers in our Midst: The Political Philosophy of Immigration*, Cambridge [Mass.], Harvard University Press, 2016), qui justifie le contrôle des frontières par la nécessité de protéger les natifs.
- 48. François Héran, Avec l'immigration, op. cit., chap. 20, « Solidarité et pitié ».
- 49. Curieusement, les offensives contre le regroupement familial et la migration matrimoniale viennent des secteurs les plus engagés dans la défense de la famille. Le paradoxe se redouble quand on sait que les seuls pays ayant strictement prohibé le regroupement familial sont les pays communistes naguère et les pays du Golfe aujourd'hui.
- 50. James F Hollifield, *Immigrants, Markets and States. The Political Economy of Post-War Europe*, Cambridge (Mass.)/Londres, Harvard University Press, 1992; *L'Immigration et l'État-nation : à la recherche d'un modèle national*, Paris, L'Harmattan, 2000 et « Immigration et logiques d'États dans les relations internationales », *Études internationales*, vol. 24, nº 1, 1993, p. 31-50.
- 51. Même si Nicolas Sarkozy en avait caressé le projet dans un manifeste peu connu : « Démographie et politique », *Agir. Revue de la Société de stratégie*, n° 29, janvier 2007, p. 11-16.
- 52. Je renvoie à la section « Une composante oubliée de la démocratie : le temps du débat » de mon livre *Avec l'immigration*, *op. cit.*, p. 274-277. Un instrument majeur (mais non exclusif) de la politique d'opinion est le sondage quasi permanent à l'usage exclusif de l'Élysée : plus de trois

- 53. Vincent Feltesse [ancien conseiller à l'Élysée sur les questions d'immigration], Et si tout s'était passé autrement. Chronique secrète de l'Élysée sous François Hollande, Paris, Plon, 2017, p. 291-292 ; Élise Vincent [journaliste au Monde], La Vague. La France face à la « crise migratoire » (2014-2017), Paris, Éditions des Équateurs, 2017.
- 54. *Émile*, in Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », t. IV, p. 308.
- 55. Eurostat, série des *Asylum Quarterly Reports* [en ligne : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum\_quarterly\_report].
- 56. Dans le cas de la France, la première instance est l'Ofpra (Office français pour les réfugiés et les apatrides) et la seconde la CNDA (Cour nationale du droit d'asile).
- 57. Les données de l'année 2017, publiées en mai 2018, après la leçon inaugurale, donnent des résultats analogues : la France remonte simplement du 16<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> rang, avec 610 protections pour 1 million d'habitants, contre 3960 pour l'Allemagne (la moyenne de l'Union ayant reculé à 1050).
- 58. Bernard Bret, *Pour une géographie du juste. Lire les territoires à la lumière de la philosophie morale de John Rawls*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, coll. « Espace et justice », 2015. *Spatial justice* figure depuis peu parmi les mots-clés de référence dans les publications anglophones d'études urbaines et d'aménagement du territoire.
- 59. François Héran, « De la "crise des migrants" à la crise de l'Europe : un éclairage démographique », in Patrick Boucheron (dir.), Migrations, réfugiés, exil, op. cit., p. 239-260.
- 60. Je songe aux travaux pionniers de Dana Diminescu à ParisTech : *e-Diasporas Atlas*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2012, ainsi que « Traces of dispersion: online media and diasporic identities », *Crossings: Journal of Migration and Culture*, vol. 5, nº 1, 2014, p. 23-39 (avec Benjamin Loveluck).
- 61. Abdelmalek Sayad, *La Double Absence*. *Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, coll. « Liber », 1999 (recueil d'articles, dont les premiers remontent à 1978) ; *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Paris, Raisons d'agir, 2006-2014 (3 tomes).

62. Stéphane Beaud, *La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)*, Paris, La Découverte, 2018.

63. Les spécialistes l'auront noté, je n'ai pas cité ici les courants dits mainstream qui ont dominé tour à tour l'étude des migrations : assimilation studies, ethnic studies et transnational studies. Ils ont sans conteste renouvelé l'approche des migrations mais entretenu aussi des controverses qui avivent les conflits entre disciplines et me semblent vaines à l'âge de la post-vérité. Mieux vaut les transcender en mobilisant toutes les sciences humaines et sociales, sans oublier de sceller des alliances avec les sciences de la vie et les sciences du numérique.

64. Audition de M. Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, Assemblée nationale, 3 avril 2018.

#### **Auteur**

#### François Héran

#### Professeur au Collège de France, chaire Migrations et sociétés

Du même auteur

Migrations et sociétés, Collège de France, 2018 Préface in En quête d'appartenances, Ined Éditions, 2009

© Collège de France, 2018

Conditions d'utilisation : http://www.openedition.org/6540

#### Référence électronique du chapitre

HÉRAN, François. Migrations et sociétés : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 5 avril 2018 In : Migrations et sociétés : Leçon inaugurale prononcée au Collège de France le jeudi 5 avril 2018 [en ligne]. Paris : Collège de France, 2018 (généré le 05 septembre 2021). Disponible sur Internet : <a href="http://books.openedition.org/cdf/7721">http://books.openedition.org/cdf/7721</a>. ISBN : 9782722605190. DOI : https://doi.org/10.4000/books.cdf.7721.



#### Référence électronique du livre

HÉRAN, François. *Migrations et sociétés : Leçon inaugurale prononcée au Collège de France le jeudi 5 avril 2018*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Collège de France, 2018 (généré le 05 septembre 2021). Disponible sur Internet : <a href="http://books.openedition.org/cdf/7711">http://books.openedition.org/cdf/7711</a>. ISBN: 9782722605190. DOI: https://doi.org/10.4000/books.cdf.7711. Compatible avec Zotero

#### Migrations et sociétés

#### Leçon inaugurale prononcée au Collège de France le jeudi 5 avril 2018

François Héran

#### Ce livre est recensé par

Marie Duru-Bellat, *Lectures*, mis en ligne le 19 novembre 2019. URL: http://journals.openedition.org/lectures/38982; DOI: https://doi.org/10.4000/lectures.38982

#### Migrations et sociétés

#### Leçon inaugurale prononcée au Collège de France le jeudi 5 avril 2018

François Héran

#### Ce chapitre est cité par

Gentilini, M.. Kerouedan, D.. (2020) Rapport 20-01. L'immigration en France : situation sanitaire et sociale. *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, 204. DOI: 10.1016/j.banm.2020.03.011

